

du 5 novembre 2020

Heure du début de séance : 17h30

Nombre de participants : - Excusés : - Absents : - Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance.

12 participants sont à distance en visioconférence et 11 sont en présentiel.

Invités : Mme Palanchon (Psy-En), Mme Corcket-Stragier (stagiaire gestionnaire)
4 Stagiaires Master MEEF : M. El Malouki, M. Zaggar, Mme Menand, Mme Pernet.

Secrétaire de séance : Mme Marseille

Approbation du compte rendu du CA du 15 septembre 2020 :

Un exemplaire du compte-rendu du précédent CA a été adressé par mail à chaque membre titulaire et suppléant.

Pas de remarque. Il est soumis au vote. :

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Approbation de l'ordre du jour :

Il n'a pas été déposé de question diverse.

L'ordre du jour est donc soumis au vote :

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Affaires intérieures

➤ **Règlement intérieur du CA :**

Au préalable, Monsieur VUILLEMOT, proviseur félicite les nouveaux membres élus et les remercie pour leur implication. Une présentation générale de la composition du conseil d'administration, fondée sur le principe tripartite, est faite précisant la composition des 3 collèges et le quorum.

Le règlement intérieur du CA est présenté, il était joint à la convocation des membres. Des précisions sont données à son sujet en reprenant les points importants :

- Prérogatives
- Envoi des convocations, 10 jours **francs** avant la réunion du conseil.
- Modalités de convocation, de vote, de dépôt des questions diverses.
- Durée des séances (3h + 30 min), procès-verbal, secrétariat.
- La transmission par mail des convocations et des documents joints sera privilégiée.

Voir document joint

Vote 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ Installations des commissions

Les membres du CA font part de leurs représentants dans les différentes commissions, chacune d'elles est présentée avec sa composition :

Composées de membres élus au CA :

- Commission permanente (11 membres)

Attributions déléguées à la commission permanente

Le Conseil d'administration peut déléguer à la commission permanente certaines de ses attributions, le champ de la délégation est limité à certaines compétences. La délégation de compétence au profit de la commission permanente **dessaisit le conseil d'administration des compétences concernées**, qui est lui appelé à se concentrer sur les décisions les plus importantes pour la vie de l'établissement.

Il est proposé de déléguer les attributions suivantes :

- ✓ Le programme de l'association sportive fonctionnant au sein du lycée
- ✓ L'adhésion à tout groupement d'établissements ou la passation de conventions et contrats dont l'établissement est signataire à l'exception :
 - des **marchés qui figurent sur un état prévisionnel de la commande publique** annexé au budget ou qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au b de l'article R. 232-4 du code des juridictions financières ;
 - en cas d'urgence, **des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante** dont le montant est inférieur à 5 000 Euros hors taxes, ou à 15 000 Euros hors taxes pour les travaux et les équipements ;
- ✓ La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires
- ✓ Les questions relatives à l'hygiène ou à la sécurité
- ✓ L'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice.

Formes de la délégation : un acte du conseil d'administration doit préciser clairement l'étendue des domaines délégués.

Un acte portant délégation exécutoire et opposable dès son affichage.

Durée de la délégation : la délégation **prend fin** selon les mêmes formes que celles qui ont conduit sa mise en place, c'est-à-dire par un acte du conseil d'administration. Elle ne peut avoir une durée allant au-delà de celle du conseil d'administration ayant consenti cette délégation. Elle prend fin, au maximum, lors de la première séance suivant les élections au conseil d'administration. Les affaires déléguées à la commission permanente et qui n'auraient pas fait l'objet d'un traitement définitif (par exemple une décision), à la date du renouvellement du conseil d'administration, redevient de la compétence de celui-ci, sauf à ce que, dans sa nouvelle formation, il décide expressément de déléguer à nouveau la matière à la commission permanente.

Les décisions prises dans le cadre de la délégation : les décisions doivent être transmises aux membres du conseil d'administration dans le délai de 15 jours.

Les modalités de transmission, d'entrée en vigueur et de contrôle des actes pris par la commission permanente par délégation du conseil d'administration sont les mêmes que s'ils émanaient du conseil d'administration lui-même.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

- Conseil de discipline (13 membres)

Pour rappel, les élèves qui siègent en conseil de discipline ne sont pas élus au CA. Ils sont élus parmi les élèves délégués par les élèves délégués de toutes les classes.

Pour rappel, le proviseur souligne l'importance de la ponctualité en Conseil de discipline. En effet, il est impossible de rejoindre l'assemblée une fois que le conseil est déclaré ouvert.

➤ Composées de membres qui ne sont pas nécessairement élus au CA :

- Commission Hygiène et Sécurité, la date de la 1^{ère} réunion est prévue le jeudi 19/11/2020 à 17h30.

- Comité Education Santé et Citoyenneté, la 1^{ère} réunion est prévue le mardi 1/12/2020 à 17h30, à cette occasion, le programme des actions sera défini.
- Conseil de Vie Lycéenne (membres du CA pour les parents exclusivement). *Le vice-président est EYMEY Thibault en classe de 1MS.*
- Commission fonds social (consultative).

➤ **Commission éducative.**

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle recherche avant tout à y apporter une réponse éducative personnalisée. La commission éducative ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline, auquel elle ne se substitue en aucun cas. Elle ne peut prononcer des sanctions. **Elle est systématiquement convoquée** en cas de rupture de stage pour un élève. Cette commission, qui est présidée par le chef d'établissement ou son représentant, comprend notamment des personnels de l'établissement, dont au moins un professeur, et au moins un parent d'élève. Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui fixe les modalités de son fonctionnement. Elle associe, en tant que de besoin, toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné. La présence de l'élève et de sa famille est souhaitée. Un courrier les avise de la date, de l'horaire et des faits reprochés.

La composition suivante est décidée :

Qualités	Précisions
Proviseur	
CPE	Selon la classe concernée
Professeur principal	
Professeur(es) concerné(es)	
Parents délégués de la classe	Suppléant possible
1 parent élu au C.A	Suppléant possible
Infirmière, Psy-EN, AS	
L'élève et sa famille	Impératif

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Conseil pédagogique**

C'est la seule instance consultative qui permet l'échange et la réflexion entre spécialistes, un conseil est tenu 1 fois par mois. Pour chacun d'eux, un échange par discipline en amont doit être fait (documents de travail joints systématiquement) et un compte-rendu est envoyé à tous les personnels enseignants et d'éducation. La composition suivante est arrêtée à 16 membres : Proviseur - une CPE – DDFPT – professeur documentaliste et les représentants des enseignants répartis en nombre indiqués ci-dessous par discipline :

Arts appliqués	Bio	Logistique	Sécurité	Maths-	EPS
1	1	1	2	1	1

Lettres/histoire	Langues	Electronique	Production /	UPE2A
1	1	1	1	1

A noter : Une rotation peut être organisée par discipline pour les différentes réunions, en fonction des sujets chaque enseignant peut participer.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Compte rendu exercice incendie internat**

Il a eu lieu le vendredi 25 septembre à 6h. Il s'est déroulé correctement, l'évacuation totale des bâtiments a demandé moins de 3min. Premier exercice conduit avec les nouveaux AED.

➤ **Compte rendu exercice incendie externat**

L'exercice de l'externat s'est fait le mardi 22 septembre à 9h50. Il s'est déroulé correctement en moins de 3min. La zone de rassemblement, commune à tous a été respectée

Il a surtout été l'occasion de vérifier les installations propres au SSI après les travaux conduits cet été. Le scénario du prochain exercice sera défini en CHS.

➤ **Compte rendu exercice « sécurité civile »**

Un exercice a été organisé le mardi 8/10 à 14h dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté, avec un scénario « attentat-intrusion ». L'ensemble des élèves, des personnels et des familles étaient informés du jour et de l'heure de cet exercice. Les élèves de TMS sont passés dans toutes les classes le mercredi 2/10 pour sensibiliser les élèves et donner les consignes, ils ont été associés avec leurs professeurs à l'organisation de cet exercice.

La fuite des élèves et des personnels est globalement encore trop lente et l'attitude adoptée reste encore trop décontractée. Cependant l'évacuation a été relativement silencieuse. D'autres exercices seront conduits dans l'année. Par endroit dans l'établissement, il a été noté que le son de la sonnerie était faible. La régulation du son doit prendre en compte la situation des enceintes.

➤ **Protocole sanitaire renforcé**

Un nouveau protocole pour les cours d'EPS a été transmis aux enseignants, les activités seront toutes effectuées pour que les cours ne soient plus considérés comme lieu de contact sans masque.

Dans tous les espaces dans lesquels les élèves et personnels peuvent ne pas porter le masque, le protocole a été renforcé selon les modalités suivantes :

- **Activités sportives**

Suspension des activités de l'Association Sportive et des Sections Sportives Scolaire VTT et FOOT jusqu'à nouvel ordre.

- **A la restauration**

Distanciation physique augmentée avec 3 élèves par table sans vis-à-vis.

Organisation de la file d'attente : passage par classe avec des classes identifiées à libérer à 11h50 et installation des élèves par classe sur les tables.

- **A l'internat**

Lors du repas du soir et du matin les élèves s'installent par chambre à table.

Jeux de ballons interdits.

Activités en salle de musculation suspendues.

- **Récréation et circulation**

Régulation de l'entrée au bâtiment B après les temps de récréation : classe par classe.

Récréation décalée pour les classes en cours d'une durée égale ou supérieure à 3h, moment choisi à l'initiative de l'enseignant.

Jeux de ballons interdits.

Circulation limitée sur le RDC du bâtiment B.

Le proviseur précise également que les temps de convivialité sont à proscrire : il n'est plus possible de manger ensemble pour les personnels pour limiter les risques sanitaires.

➤ **Ajustements du calendrier des PFMP**

En raison du contexte sanitaire, le calendrier est modifié pour les classes de 2CIP, 1MS et TMS. Le départ en PFMP est décalé de plusieurs semaines pour ces 3 classes. Les PFMP des classes de TSN et TLOG ont été maintenues. Monsieur Guyard précise que les élèves doivent avoir effectué 10 semaines de stage minimum pour le diplôme du Bac Pro. Il faut donc être vigilant pour les élèves qui ont rejoint la formation en classe de 1Pro.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Projet d'activités 2020-2021 de la Psy-EN**

Mme Brocot-Palanchon, excusée a transmis son projet d'activités pour cette année scolaire :

- Rappel de certains indicateurs du lycée
- Résultats aux examens 2020
- Point sur APB : vœux et propositions
- Bilan des Actions 2019-2020
- Axes prioritaires du CIO Dijon
- Propositions d'actions pour 2020-2021

Madame Brocot-Palanchon, Psy-EN, est présente au lycée le jeudi matin et le reste de son emploi du temps est réparti sur les collèges Bachelard et La Champagne. Ses missions au Lycée Antoine sont plus axées sur le décrochage scolaire et l'accompagnement vers l'enseignement supérieur. **Voir projet joint**

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Calendrier des CCF EPS 2020-2021**

Pour toutes les classes concernées, il est précisé la date, l'examen et l'activité de l'évaluation en EPS pour cette année scolaire.

Monsieur Vuillemot, proviseur indique que chaque enseignant choisit les activités sur lesquelles les élèves seront évalués. En tenant compte des périodes de formation en milieu professionnel, les activités pratiquées sur 2 cycles, soit 20h, par élèves sont privilégiées. Le choix des activités est fait dans une liste imposée. Les CCF prévus pour le BEP ne sont plus nécessaires car le diplôme disparaît cette année. Les élèves des classes de 1PRO passeront une attestation de réussite, les textes relatifs à cette modalité ont été publiés tout récemment demande encore des circulaires d'application. **Voir calendrier CCF joint**

➤ **Evolution des effectifs**

7 élèves ont été accueillis dans le cadre du dispositif ALESA (accueil des élèves sans solution en fin de 3^{ème}) et 3 ont été affectés.

Dates	Elèves accueillis pour découvrir LOG et PLP	Suites données
Lundi 15/09 13h30-15h30	DAHMOUNI Yassine SAIDINA Faouzile-Mobile YILDIZ Alparslan	--- Affecté en 2GATLOG le 5/10 ----
Mardi 16/09 9h-11h	BOUANDA Yanis	Affecté en 2GATLOG le 5/10
Lundi 21/09 13h30-15h30	M KUMBU WOKO Guylan TOUNKARA Abdoulaye TRAORE Aboubacar	---- Affecté en 2GATLOG le 5/10 -----

Mais 1 élève n'est pas venu s'inscrire suite à son affectation en 2GATLOG.

Dans le cadre du « droit à du « droit à l'erreur », 7 élèves ont été identifiés lors des entretiens individuels puis suite rencontre avec la psy-en, seulement 4 ont formulé une demande de changement de filière.

Classes	2GATLOG	1AS	2PLP	2MS	2SN
Elèves identifiés Suites données	1 Pas de demande formulée	5 Demandes passage en 2MS 2 sans suite après RDV Psy-En	1 Demande formulée	0	0
Départs en 2GT				4 élèves	
Places vacantes suite ALESA Au 5/10	4 - 3 = 1	0	4	4	1
Elèves Affectés le 15/10	1	0	2	4	1

Sur les élèves affectés, seulement 6 sont venus pour s'inscrire au lycée.

Bilan sur les effectifs :

Effectifs	1CAP	2PRO	1PRO	TPRO	BTS
Au 15/09	12	65	80	70	5
Au 16/10	9	70	79	68	7

Bilan des entretiens individuels : profil des élèves accueillis

classes	effectifs	Mieux se connaître		Poursuite d'études		
		Absents	DNB	OUI	Ne savent pas	NON
2GATLOG	14	0	3	3	4	7
2PLP	11	2	3	3	2	4
2SN	23	0	20	16	3	4
2MS	16	0	16	4	5	7
2PRO	64	2	42	26	14	22
1CAP	12	0	12	9	1	2
Total	76	2	54	35	15	24

On peut également préciser que les profils des élèves de 2GATLOG et de 2PLP sont de plus en plus similaires.

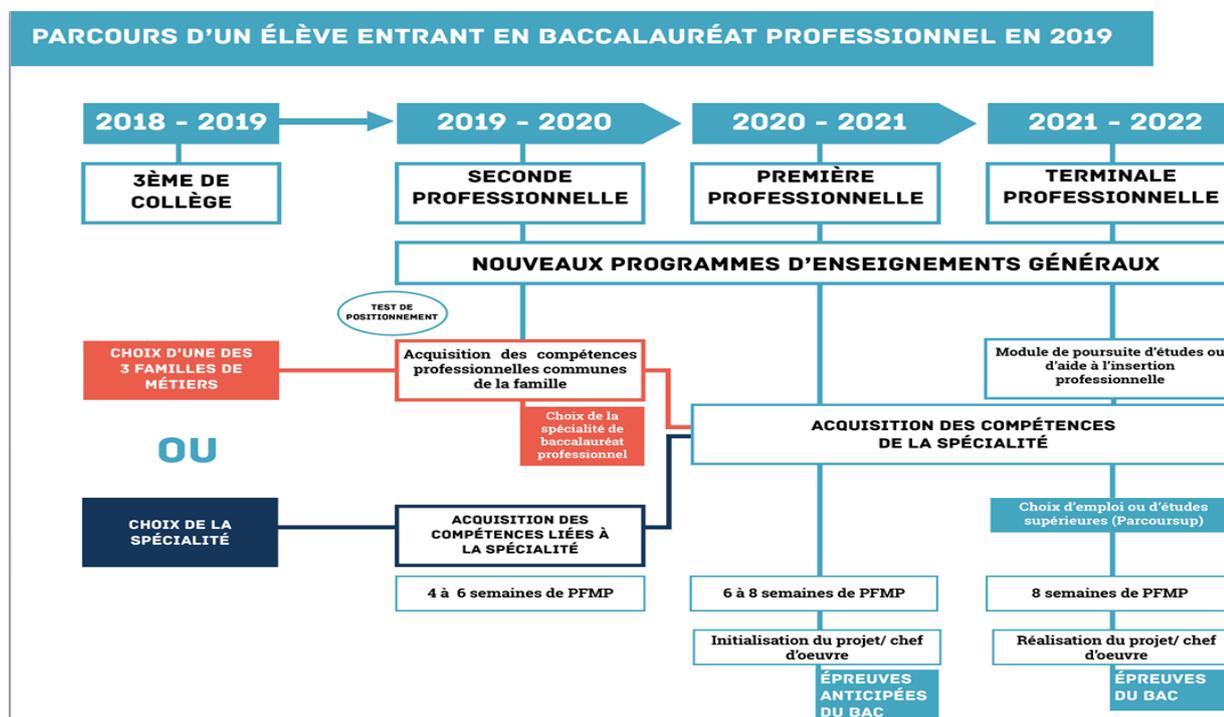
Rentrées	Titulaires DNB	Projet de poursuite d'études
2018	20%	47,7%
2019	59%	62,5%
2020	71%	31,5%

La situation actuelle explique certainement que les élèves aient du mal à se projeter pas dans l'avenir.

Origine des élèves								
Classes	3PMET	3ème G	MLDS	3ème Agr	3UPE2A	3SEGPA	2PRO	total
2GATLOG	0	9	3	0	0	0	2	14
2PLP	1	4	0	0	4	1	1	11
2SN	5	15	2	0	1	0	0	23
2MS	6	11	0	0	0	0	0	17
2PRO	12	39	5	0	5	1	3	65
1CAP	4	5	1	2	0	0	0	12
Total	16	44	6	2	5	1	3	77

	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020
Elèves de 3G en 2PRO	75%	79%	83%	60%
Elèves de 3G en CAP	29%	52%	43%	41,6%
Elèves de SEGPA en CAP	5/24	3/21	1/23	1/12

➤ Réforme de la voie professionnelle



Une dotation en HSE complémentaires « COVID » a été donnée aux établissements, pour le lycée ce sont 177 heures qui ont été exploitées pour enrichir les dispositifs d'AP en 2CAP, 2PRO et 1PRO qui passent de 2,5h à 3h sur l'année.

Rentrée 2021 :

En 2nde Professionnelle

Mise en œuvre de la 3^{ème} vague de familles de métiers :

2PLP : Métiers du pilotage d'installations automatisées (3BCP)

2SN : Métiers du numérique et de la transition énergétique (7 BCP)

En TPRO

Nouvelle grille horaire, chef d'œuvre, co-interventions.

Modules en AP (3,5h) : Préparation insertion professionnelle et Préparation poursuite

Examens

Attestation de réussite en 1PRO (intégrée au LSL)

LSL en voie professionnelle pour le BCP

Certification PIX

➤ **Préparation rentrée 2021**

Postes spécifiques

Mouvement national

P4550 : demande de suppression

P0096 : demande de publication avec exigences moins nombreuses

Mouvement académique

P8039 : demande de publication (Eco gestion et sécurité pré bac)

Un BMP en L8013 sera créé si ouverture BTS en statut scolaire (réponse début décembre)

La formation de CAP CIP étant fermée, il a été nécessaire de réfléchir aux modalités d'accueil des élèves identifiés pour préparer leur CAP en 3 ans, cette réflexion a été menée avec les services du rectorat et l'IEN de la filière.

Pour l'accueil des élèves en 3^{ème} année de CAP CIP, les modalités suivantes sont proposées :

Inscription en forme progressive à l'examen et intégration en 2PLP à la rentrée 2021 (*capacités à ajuster*) avec le parcours initié et une préparation à la poursuite d'étude.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Evaluation des établissements**

Evaluation systématique tous les 5 ans, nationale, publique, Projet établissement et contrat objectifs liés

Les enjeux et finalités

- Améliorer la qualité des apprentissages des élèves, de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement
- Améliorer pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement
- Impliquer l'ensemble des acteurs de l'établissement dans la phase de l'auto-évaluation
- Prolonger et enrichir par un regard extérieur la réflexion collective
- Promouvoir l'apprentissage collectif par les échanges et la réflexion
- Actualiser et renouveler progressivement les projets d'établissement et les contrats d'objectifs

Les modalités

1^{er} temps : « auto-évaluation » (diagnostic partagé)

Se réfère aux missions assignées à l'établissement (nationale : missions de service public (article L111-1 Code de l'Education, académique (projet académique) et au niveau du lycée (PE et CO).

Associer tous les acteurs à l'analyse des actions conduites au lycée sur les 4 domaines identifiés :

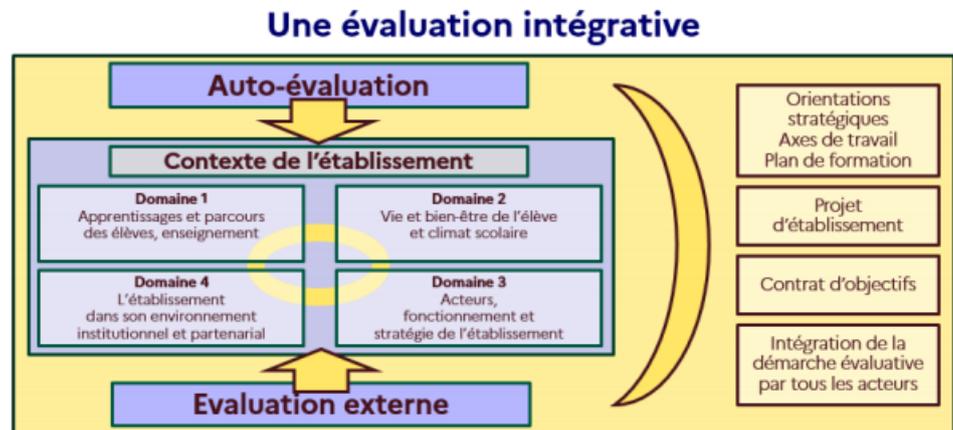
- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- La vie dans l'établissement : la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Questions clés pour chaque domaine :

- Quoi ? Pourquoi ? Comment ?
- Les atouts et réussites ? Les contraintes et les points de vigilance ?

2^{ème} temps : « évaluation externe » 1 semaine 8 au 12 mars 2021

2 à 3 jours de recueil de données : visites, observations dans et hors la classe, entretiens collectifs ou individuels. Restitution.



Affaires Financières

- **Conventions : pour chacune des conventions présentées ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

Convention Tripartite sur l'utilisation des installations sportives

Cette convention tripartite entre l'établissement, la mairie de Chenôve et le Conseil Régional définit les modalités d'utilisation des installations sportives en précisant les équipements, les tarifs horaires. L'établissement devra fournir un planning d'utilisation à la Mairie tandis que la Région financera par subvention au lycée son coût. La convention débutera au 01 janvier 2021 jusqu'au 31 août 2023.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec l'agence ERASMUS

Cette convention a pour objet de financer le Projet déposé par l'établissement sur des échanges de pratiques sur les métiers du numérique, des réseaux, les ancrages culturels et la découverte de différents systèmes scolaires avec 5 autres pays (Turquie, Italie, Portugal, Espagne, Slovaquie). Cette convention débute au 01 09 2020 jusqu'au 31 août 2022 avec une enveloppe de 25 482.00 € finançant les mobilités.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Avec MJC de Chenôve

Cette convention de partenariat sur l'année scolaire 2020/2021 a pour objet la mise en place d'un projet audiovisuel avec la classe d'UPE2A et la réalisation d'un court métrage. Le coût de la prestation est de 1997.50€ pour l'année scolaire. En cas d'impossibilité de conduire le projet à terme la facturation se fera au nombre de séances faites.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention tripartite sur l'utilisation du plateau technique Production

Cette convention avec AGROSUP de DIJON et le Lycée SIMONE WEIL a pour objet de mettre à disposition notre plateau technique à des étudiants ingénieurs encadré par un enseignant du lycée Antoine et du lycée Simone WEIL. Le Reversement effectué est de 960.00 € pour les 48 heures de formation.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec le club SCO Dijon

Cette convention de partenariat précise les modalités de fonctionnement de la section sportive V.T.T pour l'année scolaire 2020/2021.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec le club ASPTT Dijon

Cette convention de partenariat précise les modalités de fonctionnement de la section sportive football pour l'année scolaire 2020/2021.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention de mutualisation avec le lycée LIEGEARD

Cette convention concerne les opérations de rémunérations des assistants d'éducation du 01 janvier 2021 au 31 août 2021.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention de mutualisation pour des vacances avec le lycée LIEGEARD

Cette convention concerne la gestion financière de vacataires pouvant être payées par l'établissement et ce du 01 janvier 2021 au 31 août 2021.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec le lycée Nièpce-Balleur en Saône et Loire pour les opérations de rémunération

Cette convention de mutualisation concerne les opérations de paye à la fois pour les assistants d'éducation et des vacataires employés au lycée Antoine. Cette convention débutera le 01 septembre 2021 et se renouvellera chaque 01 janvier par tacite reconduction.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention occupation précaire logement de fonction

Une convention d'occupation précaire concerne un logement de fonction F5 non attribué et vacant à compter du 1^{er} décembre 2020 pour un montant de 536.00 € dont 480.90 € de loyer et 55.10 € de charges. La Bénéficiaire sera Mme MORIOT Sandra infirmière à l'éducation nationale. Cette convention est souscrite jusqu'au 31 août 2021 et pourra être renouvelée en accord avec les parties prenantes

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention quadripartite avec le collège Herriot pour la restauration

Un avenant à la convention avec le collège HERRIOT, le département et la Région précise les modalités sur l'année scolaire 2020/2021 avec la prise en charge du département du ticket à hauteur de 2.40 € par repas et de l'encaissement des espèces et des chèques par le collège sur notre logiciel de restauration.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Contrats : pour chacune des contrats présentés ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

Avec la société SOGIREs pour la livraison de repas

Ce contrat de livraison de repas concerne la livraison de repas du 14 au 16 octobre 2020 en liaison froide pour 3 midis et 2 soirs en raison de l'absence des 2 cuisiniers. Le coût du repas livré est de 4.09 TTC avec une prise en charge partielle par le biais du fonds commun des services hébergement.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la société Prévendis : contrôle des installations Gaz et Incendie

Ce contrat concerne la vérification des installations Gaz de l'établissement (chaufferie, Appareils de cuisson, salles de science, locaux eau chaude sanitaire), contrôle pollution chaufferie, Vérification triennale des installations de sécurité incendie et de désenfumage mécanique. Ce contrat débutera le 01 01 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 avec un coût annuel de 504.00 € sauf en 2023 pour 1188.00 €

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la société SAS pour la collecte des déchets de soins

Ce contrat a pour objet la fourniture, la collecte, le transport des déchets d'activités de soins vers les centres de traitement. Ce contrat est conclu pour un an à compter du 01 janvier 2021 avec reconduction expresse dans la limite de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2023.

Le coût annuel est de 150.00 € avec 3 enlèvements.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la société SUEZ pour le pompage bac à Graisse en cuisine

Ce contrat a pour objet le pompage et le nettoyage du bac à graisse provenant de la cuisine demi-pension. Le contrat débutera au 01 01 2021 jusqu'au 31 décembre 2022. Le coût annuel est de 350 à 420 par intervention suivant le volume de pompage effectué.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la société IPS pour la vérification des extincteurs

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la centrale d'achat développé par le Conseil Régional. Ce marché spécifique concerne la vérification des extincteurs de l'établissement avec un engagement auprès de la société IPS et ce à compter du 01 01 2021 jusqu'au 13 octobre 2023 date de fin de marché. Le montant estimatif sur 2021 serait de 756.60 €.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la société APAVE pour un diagnostic électrique des logements de fonction

Ce contrat a pour objet de vérifier l'ensemble des installations électriques des appartements de fonction pour un coût de 768.00 € et ce dans le cadre d'une intervention.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la société AMG sur la téléphonie fixe et mobile

Ce contrat a pour objet de donner accès au réseau téléphonique et les communications téléphoniques à compter du 01 janvier 2021 et ce pour 3 ans pour un coût mensuel de 277.28 € hors communication internationales et numéro spéciaux.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Décisions Budgétaires Modificatives,

DBM pour info :

Depuis le dernier conseil d'administration différentes subventions sont venues alimentées le budget de l'établissement.

- Ainsi a été versée par le Conseil Régional une subvention de 4657,00 € pour la restauration avec la réparation de différents matériels, achat de différents équipements en cuisine (chariots, congélateur)
- Une subvention de 2001,00 € versée par la Région pour l'achat de 20 matelas pour l'internat
- Une subvention de 637,00 € de la Région pour réparation du lave-linge et aspirateurs pour la cuisine.

La situation des crédits au 01 novembre 2020

La crise sanitaire a eu un impact budgétaire à la fois en recettes et en dépenses. En effet les prévisions budgétaires sur l'hébergement sont faussées et une modification des produits scolaires a été faite suivant les recommandations de la collectivité. La diminution prévisionnelle est de 91 285.00 € sur 212 785.00 inscrits au budget soit une moins-value de 43 % des recettes. Aussi dans ce cas les dépenses sur le service restauration s'en trouvent diminuées de façon drastique. Les dépenses de denrées prévues à hauteur de 103 000.00€ seront de 60 000€ et ont dépassé les prévisions avec perte sur stock, montant proportionnel plus important par rapport aux recettes finalement réalisées. De plus dans le budget primitif, sont prévues des charges communes qui sont liées directement au volume des recettes. Ces charges initiées à 64 055.85 € sont évaluées à 35 975.00 soit 28 080.85 € de moins. Une partie de ces charges sont reversées vers le service Administration et logistique à hauteur de 40 000.00 € pour le budget primitif et se réduisent à 16 919.15 en fin de compte. Même si des dépenses ont été moindres des charges fixes demeurent d'une part et des dépenses supplémentaires liées à la COVID ont été faites d'autre part (produits virucides, distributeur de gel, lingettes ...).

DBM de niveau 3 pour vote :

Un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 35 000,00 € est nécessaire avec la répartition suivante :

Des crédits dans le domaine de l'énergie à hauteur de 6 000.00 € et le cadre de vie pour 7000.00 €.

De même dans le cadre du SRH sont inscrits 15 000.00 € supplémentaires pour l'achat de denrées afin de boucler l'année budgétaire. S'ajoute des régularisations de crédit pour le dispositif emploi avenir professeur de 1500.00 € (opérations de 2014 non soumises à déchéance), des équipements et dépenses numériques pour 4000.00 € et un don à l'association sportive de 500.00 €.

De plus un prélèvement pour un achat d'ordinateur ou équipement informatique à hauteur de 1000.00€

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Autorisation du don à l'association sportive de 500.00 €.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ Préparation budgétaire 2021

Pour l'année 2021, une notification de la région en date du 30/07/2020 présente les décisions prises en assemblée du 25-26 juin 2020 sur les tarifs de restauration et d'hébergement des lycées de Bourgogne Franche-Comté pour l'année civile 2021 ainsi que sur la mise en place d'un nouveau règlement Régional du service restauration et d'hébergement.

Les tarifs sont les mêmes que ceux de 2020

Tarifs 2021 : (identiques à ceux de 2020)

- Ticket est à 4,40€

- Forfait 4jours est à 498,00€ (3,46€)
- Forfait 5jours est à 585,00€ (3,25€)
- Petit déjeuner est à 1,60€

Gel du forfait « internat » à 1597,00€ jusqu'en 2021 (En 2022 : tarif unique hébergement à 1600,00€).

Les prélèvements régionaux sur recettes de restauration et d'hébergement n'ont pas changé : 20 % sur le FARPI et 1,5 % pour le Fonds commun des services hébergement.

Proposition pour 2021 :

Le taux de participation entre services est présenté :

Taux charges communes relatives à l'internat : 31 % (passé de 33% à 31% pour 2021)

Taux charges communes relatives à la DP : 25% (passé de 18% à 25% « max » en 2017)

Taux de charges communes pour les commensaux : 25% (taux entre 15 à 25 %)

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Calendrier de facturation « forfaits »

Actuellement il existe les forfaits :

Internat de 1597,00€. La facturation doit être répartie sur 3 périodes. Les 3 versements seront de :

1^{er} TERME Janvier à mars 2020 : 532,00 €

2^{ème} TERME Avril à juillet 2020 : 532,00€

3^{ème} TERME septembre à décembre 2020 : 533,00€

Pour le forfait DP 5 jours les termes sont de 195,00 € par trimestre soit 585.00 € pour l'année

Pour le forfait DP 4 jours les termes sont de 166,00 € par trimestre soit 498.00 € pour l'année

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Règlement de la pension et demi-pension 2020/2021 applicable au 1^{er} septembre 2020

Ce nouveau règlement en pièce jointe s'applique dès la rentrée scolaire et sera diffusée aux familles notamment pour les élèves internes avec la facture

➤ Tarifs

NATURE	MONTANT ADOPTE		MONTANT ACTUEL	
	2021	2020	2021	2020
CAFE ACCUEIL REUNION	1,10 €		1,10	
POT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5,20 €		5,20	
REPAS AMELIORE REUNION AVEC VIN + CAFE	8,30 €		8,30	
REPAS EXCEPTIONNEL SUR DEMANDE	15,00€ à 20,00€		15,00 à 20,00 €	
REPLACEMENT DE DEMI-PENSION (CARTE)	4,00 €		4,00	
LOCATION SALLES BANALISEES GRETA 21	2,50€ / HEURE		2,50/HEURE	
LOCATION SALLES HTE TECHNOLOGIES	ENTRE 20,00€ ET 50,00€ /HEURE		ENTRE 20,00€ ET 50,00€ /HEURE	
LOCATION SALLES BANALISEES	7,50€/HEURE		7,50 €/H	
LOCATION SALLES INFORMATIQUES	10,00€/HEURE		10,00 €/HEURE	

RENOUVELLEMENT CARNET DE LIAISON	2,00 €	2,00
CAFE AMELIORE	2,00 €	2,00
TARIFS NUIT INTERNAT / SEMAINE	TARIF REGION	TARIF REGION
TARIFS NUIT + REPAS + PETIT DEJEUNER	ID	TARIF REGION
DEGRADATIONS MATERIELS OU Bâtiment	En deça de 60 € suivant nature dégradation/ au-delà au prix coûtant	Acte 140 du CA du 25 juin 2020
PHOTOCOPIE COULEUR	0,12	NEANT
PHOTOCOPIE NOIR	0,05	NEANT
LOCATION CHAMBRE	10,00 €	10,00 €

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Situation travaux**

Les travaux effectués depuis la rentrée et avant la fin d'année 2020

- Travaux ADAP sont presque finis avec pose lampadaire et projecteur, rampes accès bâtiments A, B, C goudronnage des tranchées réalisées.
- Pose de 32 stores solaires bâtiment A
- Aménagement de la salle BTS avec matériels informatiques et mobilier spécifique
- Rénovation de l'internat avec 11 sols de chambres refaits et 6 en peinture ainsi que le couloir du 3^{ème} étage
- Changement de 2 portails élèves et parking personnel courant novembre
- Changement coffret vanne gaz extérieur
- Remplacement de l'adoucisseur alimentant la demi-pension.
- Changement de 5 WC Bâtiment B courant novembre
- Mise en place des plans d'évacuation et d'intervention sur l'ensemble des bâtiments courant décembre

Les travaux en prévision sur 2021

- Raccordement de l'établissement au chauffage urbain en septembre 2021 avec réfection des sous-stations de chauffage et des corps de chauffe.
- Mise en place d'un système de régulation de chauffage piloté par ordinateur dans la même opération.
- Rénovation de la salle B10 avec son agrandissement pour en faire une salle de réunion à capacité d'au moins 25 personnes

➤ **Calendrier CA et CP pour 2020-2021**

Conseil d'administration	Jeudi 3 décembre 2020 à 17h30
Commission Permanente	Jeudi 21 janvier 2021 à 17h30
Conseil d'administration	Jeudi 4 février 2021 à 17h30
Conseil d'administration	Jeudi 8 avril 2021 à 17h30
Conseil d'administration	Mardi 18 mai 2021 à 17h30
Conseil d'administration	Jeudi 24 juin 2021 à 17h30

Fin de la séance à 20h20 (2h50).

La secrétaire de séance,
Meggane Marseille

Le Président,
Franck Vuillemot

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration

ART. 1 - Le « **Conseil d'Administration** » règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement, notamment :

- Il fixe, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les Etablissements et en particulier, les règles d'organisation de l'établissement.
- Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'Etablissement, les résultats obtenus, les objectifs à atteindre.
- Il adopte le budget dans les conditions fixées par la loi

ART. 2 - Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef d'Etablissement ou son adjoint si celui-ci est absent. Le Président peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence lui paraît utile. Les séances ne sont pas publiques.

ART. 3 - Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins une fois par trimestre. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du Chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

Le Chef d'Établissement fixe les dates et heures des séances. Les convocations avec l'ordre du jour sont envoyées au **moins dix jours à l'avance** accompagnées des documents préparatoires, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

Les propositions de **questions diverses** sont remises par écrit au Président du Conseil d'Administration, au **moins deux jours ouvrés** avant la date de la réunion. Elles émanent des membres du Conseil d'Administration. Elles ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour que si elles relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. L'ordre du jour est adopté en début de séance. Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du président.

ART. 4 - Le Conseil d'Administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des membres composant ce Conseil. Si ce quorum n'est pas atteint il est convoqué pour une nouvelle réunion qui doit se tenir entre les 5 et 8 jours suivants. Il délibère alors quel que soit le nombre de présents.

ART. 5 - L'Ordre du jour est adopté en début de Séance. Les conclusions de la Commission Permanente sont communiquées au Conseil.

ART. 6 - Les suppléants ne sont convoqués et ne participent au Conseil qu'en cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire. Un membre ne pouvant pas participer à une séance du Conseil d'Administration se charge de contacter son suppléant ou un autre membre de son collègue et de lui transmettre les documents préparatoires.

ART. 7 - Les votes se font à bulletins secrets à la demande d'au moins **un** des membres du Conseil d'Administration. Les abstentions, les refus de vote, les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

ART. 8 - La durée des débats **ne saurait excéder trois heures**. Si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure qui peut être refusée par la majorité des membres. Les points qui n'auront pas été traités seront ajoutés à l'ordre du jour du C.A suivant.

ART. 9 - Les membres du Conseil sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

ART. 10 - A la fin de chaque séance, un procès-verbal est établi sous la responsabilité du Président de séance. La rédaction du procès-verbal sera assurée par un secrétaire. Ce document est transmis à l'autorité de tutelle ainsi qu'à chaque membre titulaire.

ART. 11 - Le Président assure la publicité par affichage des décisions prises (actes administratifs) et la diffusion du procès-verbal (envoi par mail aux membres du CA et mis en ligne sur l'ENT).

ART. 12 - Les séances peuvent se tenir en visioconférence si la situation l'exige.

PROJET D'ACTIVITÉS 2020/2021

Lycée Antoine

5, rue de Longvic
21300 CHENOVE

10 rue Colonel Marchand
21000 DIJON
03.80.30.56.52
cio-dijon@ac-dijon.fr

Psychologue de l'Éducation Nationale : Mme Sylvie BROCOT-PALANCHON

Caractéristiques du lycée à partir de ses principaux indicateurs

Le lycée professionnel Antoine compte à la rentrée 2020 un effectif de 282 élèves (pour une capacité de 322) répartis dans les formations suivantes :

- **3^{ème} Prépa Métiers**
- **CAP AS**, Agent de sécurité, et **Bac Pro MS**, Métiers de la sécurité
- **CAP CIP**, Conducteur d'installations de production (2^{ème} année uniquement, fermeture du CAP cette rentrée) et **Bac Pro PLP**, Pilote de ligne de production
- **Bac Pro SN**, Systèmes numériques, option A « sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire » et option C « réseaux informatiques et systèmes communicants » (temps plein et apprentissage)
- **Bac Pro Logistique**
- **UPE2A**, Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (de 16 ans à 18 ans, en France depuis moins de 2 ans)
- **Dispositif PPA**, Parcours de préparation à l'apprentissage, ouvert à la rentrée 2019, pour des jeunes de 15 ans.

A noter, l'ouverture cette rentrée d'un **BTS MOS**, Management Opérationnel de la Sécurité (*en apprentissage*), qui concerne actuellement 5 élèves (pour une capacité de 15).

Par ailleurs, deux sections sportives sont proposées : VTT et Football.

Un internat filles et garçons accueille au 15 octobre 89 élèves.

De façon récurrente, les filières sécurité et systèmes numériques sont relativement attractives, tandis que la filière industrielle, et dans une moindre mesure la logistique, se heurtent à des difficultés de recrutement, avec des profils scolaires plus fragiles et une moindre adhésion.

% PCS défavorisées	Lycée	Département	Académie	France
2017	56,9	-	48,5	49,2
2018	57,2	-	49,9	49,6
2019	50,7	43,2	48,8	48,9

Pourcentage de filles 2019/2020	
Lycée	18,8
Académie	41,3
France	40,7

Source : APAE

Le lycée accueille une population majoritairement masculine (221 garçons, 61 filles). La part de PCS défavorisées est en sensible régression, mais elle continue, au sein de l'enseignement professionnel, à dépasser le niveau départemental (de plus de 7 points), ainsi que les niveaux académique et national (de 2 points environ).

Caractéristiques élèves 2019/2020	Lycée	Département	Académie	France
% d'élèves en retard d'un an et + à l'entrée en Seconde pro	31,6	27,1	26,1	28,8

Source : APAE

La part d'élèves en retard scolaire y est plus importante qu'au niveau départemental, académique ou national.

Taux de passage	Lycée		Académie		France	
	2 ^{nde} > 1 ^{ère} pro	1 ^{ère} > Term	2 ^{nde} > 1 ^{ère} pro	1 ^{ère} > Term	2 ^{nde} > 1 ^{ère} pro	1 ^{ère} > Term
2017	86,8	88,6	85,6	89,5	84,1	87,6
2018	85	84,2	85,7	86,7	84,3	87,1
2019	80,9	88,2	85,5	86,5	84,3	86,8

Taux d'accès	Taux brut Lycée			Taux attendu / France		
	2 ^{nde} >Bac Pro	1 ^{ère} >Bac Pro	Term>Bac pro	2 ^{nde} >Bac Pro	1 ^{ère} >Bac Pro	Term>Bac pro
2017	72	85		61	73	
2018	54	71		59	73	
2019	50	70	87	60	72	82

Source : APAE

En 2019, les taux de passage de 2nde en 1^{ère} ont sensiblement régressé, devenant inférieurs aux taux académiques. Les taux d'accès 2nde>Bac Pro ont également diminué pour se situer 10 points en dessous des taux attendus, sans doute en lien avec un décrochage plus important en seconde. On observe par contre une plus-value dans le taux de passage de 1^{ère} à Terminale ainsi que dans le taux d'accès Term>Bac pro, dénotant une consolidation des parcours.

Résultats au Bac Pro	Lycée	France
2018	87,83	82,6
2019	93,93	82,3
2020	96,85	90,7

Taux de réussite au Bac Pro	Taux brut Lycée		Taux attendu / France	
	Production	Services	Production	Services
2019	94	94	80	90

Source : APAE

Les résultats au Bac Pro sont toujours supérieurs aux moyennes académiques et nationales, et poursuivent leur progression.

Le taux de réussite de 94 % en 2019 dépasse les taux attendus (valeur ajoutée : +14 points par rapport à la référence nationale sur le pôle industriel, +4 points sur le pôle tertiaire).

A noter le taux de mentions élevé : 68 contre 48 au niveau national (valeur ajoutée : +20).

Les taux de réussite au CAP sont également très solides (100 % en 2019 et 2020).

Les élèves qui ont franchi, malgré les handicaps et difficultés au départ, le cap des deux premières années sont toujours majoritairement accompagnés vers la réussite aux examens, au-delà des attentes.

Candidatures Parcoursup 2020	Effectif	Inscrits	Au moins 1 vœu	Vœux L1	Vœux BTS	Vœux IUT	Vœux DEUST	Vœux DN MADE	Vœux CPGE	Vœux DE Infirmier	Propositions
Logistique	11	11	9	5	30	3					2
Métiers Sécurité	22	22	19	9	39	4	7			12	9
PLP	14	7	7	2	23						4
SN	23	23	23	5	56	3		3	5		12
Total lycée	63	63	58	21	148	10	7	3	5	12	27

Source : SAIO

En ce qui concerne la poursuite d'études après le Bac Pro, toutes sections confondues, tous les élèves se sont inscrits sur Parcoursup en 2020 et 58 (sur 63) ont formulé des vœux. Comme habituellement et en toute logique, la majorité a postulé pour des sections de BTS.

Au final, 27 élèves ont reçu une proposition au 19/05 :

* En *Logistique*, 2 propositions en licence (*LLCE Espagnol* à Toulon, *LEA Anglais* à Dijon).

* En *MS*, 9 propositions dont 2 en *BTS Management opérationnel de la sécurité* (au lycée Antoine), 1 en *DEUST Animation et gestion des activités physiques sportives et culturelles* (à Dijon), 3 en *IFSI* (à Dijon, Mâcon et Chalon-sur Saône), 1 en *BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social* (à Chalon-sur Saône), 1 en *BTS Négociation et digitalisation de la relation client* (au lycée Saint-Bénigne), 1 en *Licence d'Histoire* à Dijon.

* En *PLP*, 4 propositions dont 3 en *BTS Maintenance des systèmes* (au lycée Eiffel) et 1 en *Licence (PASS option Philosophie* à Dijon).

* En *SN*, 12 propositions dont 4 en *BTS Services informatiques aux organisations* (Le Castel et Saint Bénigne), 1 en *BTS Maintenance des systèmes* (lycée Fourier à Auxerre), 1 en *BTS Fluide énergie domotique* (au lycée Hippolyte Fontaine), 4 en *CPGE 3 ans* à Montceau-les-Mines et 2 en *Licence (géographie/aménagement et STAPS* à Dijon).

Bilan d'activités Psy EN 2019/2020

Bilan quantitatif :

- Permanence d'une demi-journée hebdomadaire (environ 30 sur l'année) + 7 demi-journées consacrées aux GPDS
- entretiens individuels : 70 (environ 40h, en majorité élèves, peu de parents - un peu plus durant le confinement)
- séances collectives : 6 (10h), en 3^{ème}, Terminale et auprès des parents de Tpro.
- Concertations : 36 (environ 20 h), dont 5 GPDS cette année, sur les 7 prévus
- Conseils de classe : 6 (9h), en 3^{ème} et UPE2A

Cette année particulière, marquée par le confinement, permet de retrouver malgré tout certaines tendances qui se confirment :

- Une majorité d'entretiens individuels se déroule en **2nde pro et 1^{ère} année de CAP**, en lien en partie avec des situations de décrochage ou d'orientation par défaut, mais aussi de réorientation et de passerelles.

- En 3^{ème} **prépa pro**, chaque élève a bénéficié d'au moins un entretien individuel. Les échanges ont été plus importants durant le confinement, notamment avec les parents, une majorité ayant sollicité un entretien téléphonique. Par ailleurs, les concertations ont été nombreuses avec la CPE et le professeur principal.
 - De même, chaque élève du dispositif PPA a pu être accompagné vers la formulation de vœux de CAP sous statut scolaire. Des entretiens téléphoniques avec les jeunes concernés et/ou les parents ont été systématiquement proposés.
 - En UPE2A, les échanges ont été réguliers avec l'enseignante coordinatrice. Mais les contraintes liées aux situations d'une grande part de ces jeunes (mineurs non accompagnés, non scolarisés antérieurement, statuts administratifs complexes,...) pèsent lourdement sur l'élaboration de leur projet à l'issue de l'année d'UPE2A et limitent leurs choix.
 - En **Terminale CAP et Bac pro**, il s'agit surtout d'individualiser les informations récoltées lors des actions collectives, pour affiner la construction des projets de poursuite d'études.
 - La demande d'entretien en **1ère pro** est liée au travail sur l'orientation post bac, mené en AP et en heures de PP, qui sensibilise les élèves en amont de la Terminale.
- Plus généralement, la participation régulière au **GPDS**, ainsi que les échanges nombreux avec les équipes, notamment les 2 CPE, facilitent le travail de partenariat et la cohérence des actions d'accompagnement des élèves.

Axes prioritaires du programme d'activités du CIO de Dijon

Quatre objectifs prioritaires ont été déclinés au niveau académique (*Apprendre et réussir, Garantir le bien-être, Investir son avenir, Libérer les énergies*) au sein desquels le CIO a défini 3 axes de travail pour l'année 2020/2021 :

- Lutter contre le décrochage scolaire, avec un focus sur le lycée professionnel
- Garantir le bien-être, accompagner les jeunes en souffrance
- Accompagner les élèves à besoin éducatif particulier et les EANA

Proposition d'actions en fonction des objectifs retenus

Les actions se déclinent en tenant compte des caractéristiques du lycée et des axes prioritaires du projet d'établissement : -

Sécurisation des parcours de la 2^{nde} au Bac professionnel

- *Lutte contre l'absentéisme et le décrochage*
 - *Amélioration de l'attractivité du lycée et de ses formations,*
- à travers 3 axes : améliorer la performance scolaire et prendre en charge les difficultés, garantir un climat scolaire source de réussite et de citoyenneté, ouvrir l'établissement sur son environnement et sur le monde.

◆ Participation **au GPDS** (2 à 3 fois par trimestre en moyenne) : l'objectif est d'intervenir le plus rapidement possible lorsqu'un élève est repéré en difficulté, quelle qu'en soit la manifestation (problème de comportement, attitude ou résultats qui se dégradent, absentéisme, difficultés relationnelles,...) et de mettre en œuvre la remédiation ou le suivi les plus appropriés, en lien avec les différents partenaires. Y sont associés chef d'établissement, CPE, médecin scolaire, infirmière, assistante sociale, coordinatrice MLDS, Psy EN et professeurs invités à présenter les situations d'élèves préoccupantes.

- ◆ Travail également en lien avec les PP, notamment pour le repérage et l'accompagnement des élèves en difficulté.
- ◆ Suivi des élèves ayant changé de voie d'orientation, mais aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles existant entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et la voie technologique.
- ◆ Travail autant que possible en concertation avec les familles, l'un des enjeux en lycée professionnel étant de les associer de façon constructive et positive au suivi des jeunes.

◆ **En 3^{ème} Prépa Métiers :**

- Sensibilisation et réflexion sur les déterminants de l'orientation ; présentation d'un "*dossier orientation*" remis à chaque élève, 1h en classe au premier trimestre.
- Préparation puis exploitation avec le professeur principal du "*forum des formations après la 3^{ème}*" qui se déroulera les 4 et 5 février 2021 à Longvic.
- Présentation de la *voie professionnelle*, des critères de choix et d'affectation en 2^{nde} pro ou en 1^{ère} année de CAP, 1h en classe au second trimestre.
- Participation dans la mesure du possible aux conseils de classe de 3^{ème}.

◆ **En UPE2A:**

- Concertation régulière avec l'équipe pédagogique, notamment la coordinatrice.
- Séance collective pour présenter le système éducatif français, mais aussi le rôle de la Psy EN, 1h fin du 1^{er} trimestre.
- Plus généralement, l'aspect individuel sera privilégié.

Pour ces 2 niveaux, les éléments abordés en séance collective seront complétés et enrichis par une participation ciblée des élèves aux *journées portes ouvertes* dans les établissements scolaires et les CFA et par la découverte des spécialités professionnelles à travers les *mini-stages* proposés en lycée.

L'ensemble de ces actions, concertées avec les équipes, permet le recueil d'informations sur soi, sur les études et les métiers. Pour que le jeune s'approprie ces éléments et en tire profit, la phase d'individualisation est nécessaire, *l'entretien* en étant le support le plus adapté.

♦ **En 1^{ère} année de CAP et 2^{nde} professionnelle :**

- Dès la rentrée, des entretiens Psy EN sont sollicités par des élèves qui remettent en question leur affectation. Ce temps d'analyse des situations, d'explicitation et de réassurance est important. Il contribue à la vigilance nécessaire durant la période d'accueil et d'intégration.

Dans le cadre de la circulaire du 29/03/2016 (droit à l'erreur, période de consolidation de l'orientation à l'entrée au lycée), des entretiens individuels sont conduits par un membre de l'équipe éducative auprès de chaque élève 2 à 3 semaines après la rentrée. Suite à ce repérage, des entretiens Psy EN sont proposés aux jeunes souhaitant confirmer un changement d'orientation.

- Tout au long de l'année, l'aspect individuel sera privilégié, notamment à travers les entretiens conduits auprès des jeunes identifiés en difficulté d'adaptation et/ou en risque de décrochage, repérés par les différents membres de l'équipe éducative ou dont les situations sont évoquées en GPDS.

- Information possible sur la finalité des différents diplômes et sensibilisation à l'importance du niveau de qualification pour faciliter son insertion professionnelle.

- Présentation des poursuites de formation, notamment après le CAP Agent de Sécurité pour les jeunes concernés qui ne pourront pas tous prétendre à une poursuite en bac pro Métiers de la Sécurité au sein du lycée Antoine.

♦ **En 1^{ère} professionnelle :**

- Contribution au conseil en orientation sur les heures de PP, à partir de décembre, pour aider les élèves à élaborer leur projet post-bac : information sur les possibilités de poursuites d'études selon leur spécialité et sur la procédure de candidature qui sera mise en œuvre en Terminale.

♦ **En Terminale professionnelle :**

- Intervention auprès des élèves, 2 h en classe, selon les séquences de stage, en lien avec le chef d'établissement et les PP, en 2 temps :

> de novembre à janvier : présentation de la plate-forme Parcoursup (formations, calendrier, sources d'information, fiche d'intention des vœux...)

> de janvier à mars : accompagnement à l'inscription et à la saisie des vœux sur Parcoursup.

- Information à destination des parents fin septembre, en lien avec le chef d'établissement.

♦ **Pour tous les élèves et leur famille :** accueil sur rendez-vous et entretiens individuels lors de la *permanence hebdomadaire* du jeudi matin (9h-12h).

Mme BROCOT-PALANCHON
Psychologue
de l'Éducation Nationale

Mme GRISON
Directrice
du CIO de Dijon

M. VUILLEMOT
Proviseur
du lycée Antoine



Lycée Antoine
5, rue de Longvic
21300 CHENOVE
Tel 03.80.52.23.23
0211356k@ac-dijon.fr

CCF EPS

Année 2020-2021

Classes	Dates CCF	Activités	Examens	Professeurs
2CAP CIP AS	Vendredi 15 janvier 2021 de 10h20 à 12h10	Badminton	CAP CIP AS	M. Baggetto
	Lundi 8 mars 2021 de 16h30 à 17h25	Demi-fond	CAP CIP AS	
1PLP	Jeudi 12 novembre 2020 de 13h25 à 15h20	Badminton	CAP CIP	M. Baggetto
	Lundi 11 janvier 2021 de 15h35 à 16h30	Demi-fond	CAP CIP	
	Jeudi 21 janvier 2021 de 13h25 à 15h20	Tennis de Table	CAP CIP	
1LOG	Jeudi 12 novembre 2020 de 8h10 à 10h05	Badminton	BEP LOG	M. Baggetto
	Jeudi 21 janvier 2021 de 8h10 à 10h05	Musculation	BEP LOG	
	Jeudi 8 avril 2021 de 8h10 à 10h05	Tennis de Table	BEP LOG	
	Lundi 17 mai 2021 de 15h35 à 16h30	Demi-fond	BEP LOG	
1MS	Mardi 12 janvier 2021 de 10h20 à 11h15	Demi-fond	CAP AS	M. Caton
	Jeudi 21 janvier 2021 de 10h20 à 12h10	Musculation	CAP AS	
1SN	Lundi 9 novembre 2020 de 13h25 à 15h20	Musculation	BEP SN	M. Caton
	Lundi 11 janvier 2021 de 13h25 à 15h20	Demi-fond	BEP SN	
TSN	Vendredi 22 janvier 2021 de 8h10 à 10h05	Musculation	Bac Pro SN	M. Caton
	Vendredi 9 avril 2021 de 8h10 à 10h05	Tennis de Table	Bac Pro SN	
	Mardi 18 mai 2021 de 13h25 à 15h20	Demi-fond	Bac Pro SN	
	Vendredi 21 mai 2021 de 8h10 à 10h05	Badminton	Bac Pro SN	
TLOG	Vendredi 4 décembre 2020 de 13h25 à 15h20	Demi-fond	Bac Pro LOG	M. Baggetto
	Mercredi 7 avril 2021 de 8h10 à 10h05	Musculation	Bac Pro LOG	
	Vendredi 9 avril 2021 de 13h25 à 15h20	Tennis de table	Bac Pro LOG	
	Mercredi 19 mai 2021 de 8h10 à 10h05	Badminton	Bac Pro LOG	
TMS	Mercredi 18 novembre 2020 de 10h20 à 12h10	Course d'Orientation	Bac Pro MS	M. Baggetto
	Vendredi 13 novembre 2020 de 8h10 à 10h05	Demi-fond	Bac Pro MS	
	Mercredi 3 mars 2021 de 10h20 à 12h10	Natation sauvetage	Bac Pro MS	
	Vendredi 12 mars 2021 de 8h10 à 10h05	Musculation	Bac Pro MS	
	Mercredi 19 mai 2021 de 10h20 à 12h10	Run & Bike	Bac Pro MS	
TPLP	Lundi 9 novembre 2020 de 15h35 à 17h30	Musculation	Bac Pro PLP	M. Caton
	Jeudi 12 novembre 2020 de 13h25 à 15h20	Badminton	Bac Pro PLP	
	Jeudi 3 décembre 2020 de 13h25 à 15h20	Tennis de Table	Bac Pro PLP	
	Lundi 17 mai 2021 de 15h35 à 17h25	Demi-fond	Bac Pro PLP	

N° sem	Dates	2020						2021						3PM	DPPA												
		1 AS	2 AS	2 MS	1 MS	T MS SPS	TMS SI	1 MOS APP	2 CIP	2 PLP	1 PLP	1PLP App	T PLP			TPLP App	2 SN	1 SN	1 SN App.	T SN	T SN App.	2 GATLOG	1LOG	1 LOG App	TLOG	T LOG App	
36	01 sept. au 04 sept.																										
37	07 sept. au 11 sept.																										
38	14 sept. au 18 sept.																										
39	21 sept. au 25 sept.																										
40	28 sept. au 02 oct.																										
41	05 oct. au 09 oct.																										
42	12 oct. au 16 oct.																										
43	19 oct. au 23 oct.																										
44	26 oct. au 30 oct.																										
45	02 nov. au 06 nov.																										
46+	09 nov. au 13 nov.																										
47	16 nov. au 20 nov.																										
48	23 nov. au 27 nov.																										
49	30 nov. au 04 dec.																										
50	07 dec. au 11 dec.																										
51	14 dec. au 18 dec.																										
52	21 dec. au 25 dec.																										
53	28 dec. au 01 janv.																										
1	04 janv. au 08 janv.																										
2	11 janv. au 15 janv.																										
3	18 janv. au 22 janv.																										
4	25 janv. au 29 janv.																										
5	01 fev. au 05 fev.																										
6	08 fev. au 12 fev.																										
7	15 fev. Au 19 fev.																										
8	22 fev. au 26 fev.																										
9	01 mars au 05 mars																										
10	08 mars au 12 mars																										
11	15 mars au 19 mars																										
12	22 mars au 26 mars																										
13	29 mars au 02 avr.																										
14	05 avr. au 09 avr.																										
15	12 avr. au 16 avr.																										
16	19 avr. au 23 avr.																										
17	26 avr. au 30 avr.																										
18	03 mai au 07 mai																										
19++	10 mai au 14 mai																										
20	17 mai au 21 mai																										
21+	25 mai au 28 mai																										
22	31 mai au 04 juin																										
23	07 juin au 11 juin																										
24	14 juin au 18 juin																										
25	21 juin au 25 juin																										
26	28 juin au 02 juillet																										
		4	8	6	8	8	8	19	8	6	8	19	7	20	6	8	19	7	20	6	8	19	7	20	3	18	

- PFMP
- Apprentis au Lycée
- Phase 1 parcoursup (Dates à confirmer)
- PFMP élève passerelle
- PFMP annulées pour report
- Report des PFMP annulées

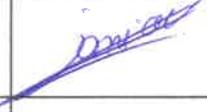
Journée Portes Ouvertes : Samedi 06 mars 2021

ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
VUILLEMOT Franck	Président			
GUYARD Philippe	DDFPT	En Visio		
BEAUDOUIN Philippe	Gestionnaire			
MELET Karine	CPE	En Visio		
MANGUSO Mélanie	Personnalité Qualifiée			
GUINET-VALUET Fabienne	Personnalité Qualifiée	Exclusé		
M'PIAYI Saliha	Représentant collectivité		ALMEIDA José	exclusé
KANHYE Marc	Représentant collectivité		AHMED Mohamed	exclusé
ACHERIA Nouredine	Représentant commune			
NANG-BEKALE Nezha	Représentant commune	exclusé		
AMIARD Jean-Marie	Parent	En Visio		
GABARD Emilie	Parent	En Visio		
MALFONDET Corinne	Parent	En Visio		
MARYNIAK Franck	Parent	En Visio		
PETITBROUHAUD Estelle	Parent	En Visio		

**ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEUDI 5 NOVEMBRE 2020**

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
EMEY Clément	Elève		VIDEIRA Ylan	
METAYER Louis	Elève		FLAMAND Dimitri	
JANIAUD Emma	Elève			
LAUQUIN Yanis	Elève			
EMEY Thibaud	Elève			
BOURDELOIE Carole	Pers. Enseignant			
BRISSIAUD Fabrice	Pers. Enseignant	Visio		
CHEBLAL Nacera	Pers. Enseignant	Visio		
LANAUD Lorène	Pers. Enseignant	Visio		
NARET Christèle	Pers. Enseignant			
ROYET Jean-Noël	Pers. Enseignant			
SGHAIER Darine	Pers. Enseignant	Excusé		
CHAPUIS Isabelle	Pers. ATSS ATTE			
HAZART-GARNIER Isabelle	Pers. ATSS ATTE	Visio		
MARSEILLE Meggane	Pers. ATSS ATTE	Visio		
M BRUT	Agent-comptable	Excusé		